



Conseil économique et social

Distr. générale
18 décembre 2012
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarante-quatrième session

26 février-1^{er} mars 2013

Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions soumises à la Commission pour examen
et décision : comptabilité nationale**

Rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale

Note du Secrétaire général

Comme demandé par la Commission de statistique à sa quarante-troisième session (voir E/2012/24, chap. I.B, décision 43/103), le Secrétaire général a l'honneur de lui transmettre le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale. La Commission est invitée à faire connaître son point de vue sur les questions qui lui sont soumises pour examen à la section VI du présent rapport.

* E/CN.3/2013/1.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Progrès accomplis en ce qui concerne le passage au Système de comptabilité nationale 2008	5
A. Traduction du Système de comptabilité nationale 2008	5
B. Enquête sur la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale 2008	5
III. Lignes directrices concernant la mise en œuvre	8
A. Rapport du Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale	8
B. Question à l'examen	8
C. Comptes sectoriels et bilans	10
D. Questions nouvelles	11
E. Manuels et guides	12
IV. Activités des membres du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale et des commissions régionales	14
A. Activités des membres du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale	14
B. Activités des commissions régionales	18
V. Communication des données de la comptabilité nationale	18
VI. Questions soumises à la Commission pour examen	19

Rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale

I. Introduction

1. À sa quarante-troisième session tenue en 2012, la Commission de statistique (voir E/2012/24, chap. I.B, décision 43/103) :

a) A accueilli favorablement le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale¹ et a remercié le Groupe du travail qu'il a accompli pendant l'année écoulée;

b) A accueilli favorablement le rapport du Groupe des Amis de la présidence sur les obstacles à la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale de 1993 (SCN)², a remercié le Bureau australien de statistique et les pays du Groupe des Amis de la présidence de leurs apports et a fait siennes les recommandations détaillées proposées pour chacun des trois principes du programme de mise en œuvre mondial, à savoir l'adoption d'un cadre de planification stratégique national, la coordination, le suivi et la communication de données, et l'amélioration des systèmes statistiques;

c) A fait sienne la conclusion du Groupe des Amis de la présidence selon laquelle la modestie de l'appui politique et le manque de statistiques économiques de base constituaient les principaux obstacles à la mise en œuvre du SCN dans plusieurs pays et estimé comme lui que l'on pouvait remédier au manque de statistiques de base en remplaçant le programme de mise en œuvre dans le contexte plus large du renforcement des statistiques économiques;

d) A prié le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale d'incorporer les recommandations du Groupe des Amis de la présidence dans l'initiative mondiale relative à la mise en œuvre du SCN 2008³ et à l'établissement des statistiques économiques connexes;

e) A accueilli favorablement les activités des organisations internationales, des commissions régionales et des organisations régionales visant à faciliter la mise en œuvre du SCN 2008 et a pris note du fait que les commissions régionales souhaitaient s'associer plus étroitement aux activités du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale;

f) A salué les progrès accomplis en ce qui concerne la traduction du SCN 2008 dans des langues autres que l'anglais et a noté que des traductions préliminaires étaient disponibles en arabe, chinois, espagnol et russe; à cet égard, elle a chaleureusement remercié les organismes et pays qui avaient participé à la traduction et a demandé que l'on mette la dernière main aux versions traduites et qu'on les publie le plus rapidement possible de façon à aider les pays à appliquer les recommandations du SCN;

g) A approuvé la proposition du Groupe de travail de procéder à une évaluation de l'état d'avancement de la mise en œuvre dans les États Membres et

¹ E/CN.3/2012/4.

² E/CN.3/2012/5.

³ Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.08.XVII.29.

des besoins existant à cet égard afin de recenser les domaines dans lesquels une assistance technique et des activités de renforcement des capacités étaient nécessaires et de faciliter l'élaboration de cadres de gestion stratégique des programmes et de programmes détaillés de mise en œuvre par les États Membres;

h) A approuvé le programme de travail du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale et du Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale, notamment les lignes directrices relatives à la mesure de la recherche-développement et des services financiers, l'établissement d'une comptabilité nationale trimestrielle, l'établissement des éléments de dépense du produit national brut en prenant en compte la contribution du secteur informel en vue d'une mesure exhaustive du produit national brut, l'examen des questions concernant le secteur des ménages, en particulier la répartition du revenu des ménages, et de celles relatives au bien-être, la mise au point de définitions des structures de données pour les comptes nationaux aux fins de la mise en commun des données dans le cadre de l'initiative consacrée à l'échange de données et de métadonnées statistiques, et a prié le Groupe de travail de lui rendre compte des résultats obtenus le moment venu;

i) A noté qu'il importait de mettre au point des supports de formation afin de faciliter le renforcement des capacités nécessaires à l'établissement des comptes nationaux et des statistiques économiques qui sous-tendent ceux-ci, et a accueilli favorablement les progrès faits dans ce domaine, notamment la création d'une base de connaissances spécialisées regroupant les supports de formation relatifs à la mise en œuvre du SCN 2008 et aux statistiques économiques connexes et couvrant les données source et les procédures de mise en œuvre;

j) A accueilli favorablement le fait que la dernière main ait été mise à un certain nombre de manuels, guides et notes d'orientation destinés à faciliter la mise en œuvre du SCN 2008 et l'établissement des statistiques économiques connexes et que des progrès aient été accomplis dans d'autres cas, et a engagé vivement le Groupe de travail à accélérer l'établissement des manuels et notes d'orientation;

k) A pris note de l'initiative visant à établir des comptes sectoriels trimestriels et des bilans et à suivre les flux financiers conformément aux prescriptions du SCN 2008, et a prié le Groupe de travail de faire preuve de souplesse au moment de la mise en œuvre;

l) A pris note du fait que le Groupe des Amis de la présidence sur les statistiques économiques intégrées avait mis la dernière main au projet de directives sur ces statistiques, a accueilli favorablement la diffusion du livre blanc correspondant auprès des pays membres et a estimé que cela offrait un socle solide sur lequel fonder la mise au point intégrée de statistiques économiques de base de façon à faciliter la mise en œuvre du SCN 2008 et l'établissement des statistiques économiques connexes;

m) A accueilli favorablement le site Web consacré aux pratiques de référence dans le domaine des statistiques économiques intégrées et a invité les pays à fournir des études de cas sur les méthodes d'établissement des statistiques économiques à des fins de mise en commun de l'information.

2. On trouvera dans le présent rapport un aperçu des travaux du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale et du Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale. La section II est consacrée aux progrès accomplis en ce

qui concerne le passage au SCN 2008, tandis que la section III porte sur les lignes directrices relatives à la mise en œuvre du nouveau système. La section IV présente brièvement les activités des membres du Groupe de travail et des commissions régionales. La section V fait le point de l'état d'avancement de la communication des données de la comptabilité nationale conformément au SCN 1993. Les questions soumises à la Commission pour examen figurent à la section VI.

II. Progrès accomplis en ce qui concerne le passage au Système de comptabilité nationale 2008

A. Traduction du Système de comptabilité nationale 2008

3. Comme demandé par la Commission, la traduction du SCN 2008 de l'anglais vers quatre des cinq autres langues officielles de l'ONU (arabe, chinois, espagnol, français et russe) est désormais achevée, l'exception étant la traduction vers l'espagnol. Au moment de l'établissement du présent rapport, la version russe était disponible sur papier. La version papier dans les autres langues était en cours de préparation et devrait être disponible au premier semestre 2013. Toutes les versions, y compris une version espagnole préliminaire, sont disponibles en format électronique sur les pages Web du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale hébergées par la Division de statistique. Par ailleurs, l'autorisation avait été donnée aux fins de l'établissement d'une traduction en macédonien et en indonésien, qui devrait être prête en 2013.

B. Enquête sur la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale 2008

4. Des renseignements ont été recueillis à des fins de suivi sur les plans de mise en œuvre nationale du SCN 2008. La mise en œuvre devant se faire dans le monde entier, Eurostat et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) rendent compte de la mise en œuvre des notions et recommandations du nouveau système dans les pays membres, tandis que les commissions régionales en font de même dans les pays en développement et en décollage économique.

5. En ce qui concerne les pays de l'Union européenne, un plan de mise en œuvre assorti d'objectifs a été mis au point pour la période 2009-2014. Ce plan a été approuvé par le Comité du système statistique européen, qui réunit Eurostat et les instituts nationaux de statistique des États membres de l'Union européenne. De plus, les fonctionnaires d'Eurostat et des États membres de l'Union européenne qui travaillent sur les comptes nationaux bénéficieront d'un programme de formation exhaustif sur le nouveau Système européen des comptes pendant la période 2012-2014. Les États membres de l'Union européenne commenceront à appliquer la nouvelle méthodologie et à mettre en œuvre le programme de transmission des données en septembre 2014. Cela sera largement facilité par des travaux préparatoires et des débats sur des sujets précis, ainsi que par l'élaboration de directives dans le cadre de groupes de travail et de groupes d'experts de l'Union européenne.

6. L'OCDE a fait une enquête auprès de ses membres afin d'évaluer l'état de la mise en œuvre du SCN 2008. L'enquête portait sur des questions pratiques relatives à la mise en œuvre et sur des questions conceptuelles liées aux limites du secteur institutionnel et sur les besoins relatifs aux comptes financiers et non financiers. Ainsi que l'enquête l'a révélé, les dates prévues pour la mise en œuvre allaient de 2009 pour l'Australie à 2019 pour l'Afrique du Sud. Le Canada et les États-Unis prévoient de passer au SCN 2008 vers la fin de 2012 et Israël et le Mexique d'ici à 2013. Outre les pays de l'Union européenne (voir par. 5), les pays suivants envisagent de passer au SCN 2008 en 2014 : Indonésie, Islande, Norvège, Nouvelle-Zélande, République de Corée et Suisse. La Turquie a indiqué qu'elle appliquerait le nouveau système en 2015 et le Chili a signalé qu'il y passerait en 2016/17.

7. Parmi les problèmes posés par le passage au SCN 2008 figuraient la prise en compte des changements touchant les estimations sectorielles et la ventilation de ces estimations, la mesure des droits à pension, l'établissement de statistiques relatives aux produits financiers dérivés et aux options sur titres des salariés, la prise en compte de la recherche-développement et des dépenses militaires dans le cadre de la formation de capital, et la comptabilisation des marchandises dans le cadre d'opérations de transformation et de courtage. Les pays ont clairement indiqué qu'ils souhaitaient obtenir des lignes directrices et une aide de la part des organisations internationales, notamment dans le cadre de séances de formation et de forums qui leur permettraient de mettre en commun les pratiques optimales. On trouvera des précisions dans le document établi par Ynesta et McLaren (2012) disponible à l'adresse suivante : <http://search.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=COM/STD/DAF%282012%2923/ADD1&docLanguage=En>.

8. En collaboration avec la Division de statistique, les commissions régionales ont recueilli des éléments d'information auprès des pays de leurs régions respectives concernant la façon dont ils comptaient s'y prendre pour régler les principaux problèmes conceptuels posés par la mise en œuvre du SCN 2008 ainsi que des questions plus larges touchant les plans de mise en œuvre et les calendriers. Les résultats de ces enquêtes sont présentés ci-après.

9. Au début de 2012, la Commission économique pour l'Europe (CEE) a lancé une enquête auprès des pays de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale et auprès de ceux de l'Europe du Sud-Est et de la Mongolie afin de savoir où en étaient leurs plans de mise en œuvre. Il en est ressorti que le passage au SCN 2008 faisait partie du plan stratégique général des instituts de statistique de cinq pays. Sept autres pays adaptent actuellement leurs stratégies. Parallèlement, presque tous les pays s'attachent à régler les principaux problèmes posés par le SCN 1993 en ce qui concerne l'amélioration de la qualité, la couverture, les méthodes d'établissement des statistiques et les sources de données, car ceux-ci se posent aussi dans le SCN 2008. Les pays s'accordent à dire qu'à ce stade, l'accent doit être mis sur les problèmes relatifs au produit intérieur brut (PIB) et à ses principaux composants. Les travaux relatifs aux comptes économiques intégrés et aux principaux indicateurs, tels que le revenu national brut et l'épargne, reçoivent également un rang de priorité élevé dans la région. Plusieurs pays s'attacheront à améliorer la qualité des comptes économiques intégrés et les estimations relatives au PIB. Les changements devraient intervenir en 2014-2015. Les recommandations du SCN 2008 relatives aux comptes du secteur institutionnel et à d'autres systèmes de données devraient être mises en œuvre progressivement après 2015. La pénurie de ressources humaines et financières dans les pays de l'Europe orientale, du Caucase

et de l'Asie centrale et dans ceux de l'Europe du Sud-Est représente un risque majeur pour la mise en œuvre des programmes de statistique relatifs au SCN 2008. La coopération avec les autres organismes qui collectent et produisent des données est également considérée comme un préalable indispensable si l'on veut que le passage au nouveau système aboutisse. Il est attendu des organisations internationales qu'elles apportent un appui technique et qu'elles facilitent la mise en commun des données d'expérience et des pratiques optimales.

10. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a entrepris d'évaluer les capacités des systèmes statistiques nationaux en ce qui concerne la production de statistiques économiques de base en Asie et dans le Pacifique, et a recensé les problèmes que posait la production de statistiques économiques complètes nécessaires à l'analyse et à la prise de décisions. Il est ainsi apparu qu'il n'y avait pas suffisamment de ressources pour établir un mécanisme de production de statistiques et des arrangements institutionnels qui faciliteraient la compilation de statistiques relatives aux comptes nationaux dont la portée et le niveau de détail sous-tendraient l'élaboration des politiques.

11. En 2012, le Groupe de pilotage du Programme régional de statistiques économiques dans la région de l'Asie et du Pacifique a élaboré un plan de mise en œuvre complet afin de renforcer la capacité des États membres de la région de produire un ensemble clef de statistiques économiques conformes aux normes internationales en vigueur. Le suivi régulier des progrès accomplis, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre du SCN 2008, constitue un élément majeur du plan de mise en œuvre. Il est prévu de procéder à une première évaluation au premier trimestre de 2013 afin de déterminer la capacité des systèmes statistiques de chaque pays. Les résultats en seront communiqués aux parties prenantes afin de faciliter la coordination et de hiérarchiser les activités en Asie et dans le Pacifique.

12. Les enquêtes sur la mise en œuvre du SCN 2008 dans les régions de l'Afrique, de l'Asie occidentale et de l'Amérique latine montrent que la portée et le niveau de détail des statistiques de comptabilité nationale sont relativement limités. Les pays de ces régions, à l'instar de ceux de la région de la CESAP, indiquent ne pas disposer des ressources qui les aideraient à mettre sur pied un mécanisme de production de statistiques adéquat ni des arrangements institutionnels nécessaires à la collecte des statistiques de base qui permettraient d'établir un ensemble complet de statistiques de comptabilité nationale. Ils ont aussi du mal à mesurer l'activité économique de façon exhaustive en se fondant sur le SCN. La majorité des pays ne se sont pas encore dotés de plans de mise en œuvre des recommandations conceptuelles du SCN 2008, mais beaucoup ont déjà commencé à appliquer la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique, révision 4.

13. Les enquêtes sur la mise en œuvre du SCN 2008 effectuées par les commissions régionales montrent que, malgré les progrès accomplis dans plusieurs pays, nombre de pays en développement sont encore loin d'avoir adapté leurs collections de statistiques économiques aux prescriptions du SCN 2008. De plus, bien que les pays aient tous souscrit au programme stratégique de mise en œuvre du SCN 2008 dans leurs régions respectives, ils n'ont pas encore fait le nécessaire au niveau national. L'absence de volonté politique et la modestie des ressources humaines et financières pouvant servir à l'établissement d'un mécanisme de production de statistiques et des arrangements institutionnels sous-jacents qui

s'imposent pour mesurer de façon exhaustive l'activité économique selon les prescriptions du SCN semblent être un thème commun.

14. Il importe de mettre au point une stratégie au niveau international en vue d'intensifier l'appui technique qui est apporté aux pays pour les aider à définir les moyens dont ils ont besoin pour mesurer l'activité économique de façon exhaustive, disposer des données nécessaires à l'établissement de statistiques économiques et de comptabilité nationale, ménager un meilleur accès aux données et renforcer les capacités analytiques des utilisateurs. À cette fin, le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale et les commissions régionales doivent coopérer avec les pays bénéficiaires et les partenaires de développement afin de présenter une proposition à la Commission en 2014 qui viserait à prêter une plus grande efficacité à la coordination internationale et à augmenter les moyens financiers consacrés à la mise en œuvre du SCN.

III. Lignes directrices concernant la mise en œuvre

A. Rapport du Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale

15. En avril 2012, le Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale s'est réuni pour la première fois depuis l'achèvement de la mise à jour du SCN 1993. Le Groupe consultatif a souscrit au programme de travail du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale, mais a demandé que ce dernier fixe des priorités pour les questions figurant au programme de recherche, en attribuant un degré élevé de priorité aux questions d'ordre conceptuel découlant de la mise en œuvre du SCN (qu'elles figurent ou non au programme de recherche), envisage de présenter des informations plus concrètes sur les phases de la mise en œuvre du SCN et examine la possibilité d'utiliser des outils novateurs sur ses pages Web consacrées au SCN en vue de faciliter la mise en œuvre. Les questions liées à la mise en œuvre du SCN 2008 considérées comme revêtant une grande importance englobent la production mondiale, la prise en compte des revenus des investissements des fonds de pension et des fonds de placement, les taxes de stabilité, la mesure des biens fonciers et des actifs non financiers, la recherche-développement, le passif des retraites et les services d'intermédiation financière indirectement mesurés. Le mandat du Groupe consultatif, les procédures de coordination concernant l'établissement de manuels et la formation, les procédures de mise à jour du SCN et celles concernant les éclaircissements à apporter au SCN ont fait l'objet d'un consensus. Le rapport sur la réunion du Groupe consultatif peut être consulté à l'adresse suivante : <http://unstats.un.org/unsd/nationalaccount/aeg/2012/m7-2.asp>.

B. Questions à l'examen

Traitement des services d'intermédiation financière indirectement mesurés

16. Pendant l'année considérée, des essais ont eu lieu en Europe concernant la question de savoir s'il fallait inclure ou exclure la maturité et le risque d'insolvabilité, ainsi que le recommandait l'équipe spéciale européenne chargée des services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM). Se fondant sur les résultats de ces essais, les directeurs des services de statistiques

macroéconomiques de l'Union européenne ont décidé en novembre 2012 de conserver la méthode d'allocation actuellement utilisée avec les SIFIM. Cela signifie que le taux de référence continuera d'être fondé sur les prêts interbancaires dans le Système européen des comptes de 2010 et que le risque d'insolvabilité ne sera pas exclu des SIFIM.

17. L'Équipe spéciale chargée des SIFIM par le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale évaluera les conclusions de l'équipe spéciale européenne qui seront récapitulées dans une note du Groupe de travail, conclusions fondées sur des essais menés dans les pays de l'Union européenne et dans deux autres pays. Le récapitulatif mentionnera également le débat sur le risque d'insolvabilité. Une fois que l'Équipe spéciale aura fait part de son avis, le rapport final sera soumis au Groupe consultatif pour les dernières consultations.

Recherche et développement

18. Un rapport d'Eurostat sur le traitement et la mesure de la recherche-développement est devenu disponible en novembre 2012. Il regroupe des calculs sur l'incidence de la recherche-développement dans la formation du PIB à partir de données portant sur deux ans. Les chiffres sont calculés pour l'ensemble de l'économie et par secteur institutionnel. Une table de passage établie selon la méthode préconisée dans le Manuel de Frascati est également disponible. Se fondant sur le rapport d'Eurostat, les directeurs des services de statistiques macroéconomiques de l'Union européenne ont estimé que le principe de la prise en compte de la recherche-développement dans la formation du PIB devrait être appliqué dans le nouveau Système européen des comptes en 2014. L'OCDE a également procédé à une enquête sur la durée de vie utile et les méthodes utilisées par les pays pour mesurer la recherche-développement. Cette information est disponible sur le site Web du Groupe de travail intersecrétariats. Ce dernier a conclu qu'il n'était pas nécessaire de poursuivre les travaux conceptuels à court terme.

Production mondiale

19. L'Équipe spéciale de la CEE chargée de la production mondiale s'intéresse aux questions théoriques liées au traitement de la production mondiale dans le SCN 2008 et dans la sixième édition du *Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale* (BPM6) et formule des conseils pratiques sur certains aspects de la mise en œuvre. L'Équipe spéciale a été créée en coordination avec l'OCDE, Eurostat, le Fonds monétaire international (FMI), l'Organisation mondiale du commerce et la Division de statistique. Une ébauche des premiers chapitres du manuel sur la production mondiale sera mise à la disposition des pays au printemps de 2013 à des fins de consultation. L'Équipe établira une note de réflexion sur les principaux résultats de ses travaux, qui comprendra notamment des recommandations sur les éclaircissements à apporter au SCN 2008 et sur la typologie et la classification de différents types de mécanismes de production mondiaux, ainsi que des conseils concernant les méthodes de mesure, et la soumettra au Groupe consultatif pour examen.

Biens fonciers et autres actifs non financiers

20. La question de la mesure des biens fonciers et des logements a reçu une attention accrue dans le cadre de l'Initiative du Groupe des 20 (G-20) relative aux

lacunes statistiques (Conseil de la stabilité financière, 2011). L'OCDE a ainsi lancé une enquête sur les biens fonciers à la fin de 2011. Les pays ont appuyé l'idée consistant à créer une équipe spéciale qui serait chargée des questions liées aux biens fonciers et aux logements. Une équipe spéciale mise sur pied par Eurostat et l'OCDE s'est ainsi réunie deux fois, la première fois à Luxembourg en juillet 2012 et la seconde à Paris en décembre 2012. Dans un premier temps, elle mettra l'accent sur les questions relatives aux biens fonciers. Les pays s'intéressent étroitement aux travaux de l'équipe et celle-ci comprend des représentants de 16 pays. L'objectif est de disposer d'une première ébauche d'un manuel de collecte des données d'ici à juillet 2013, qui serait ensuite soumise au Groupe de travail intersecrétariats et au Groupe consultatif d'experts pour consultation. Le manuel portera principalement sur la mesure des biens fonciers; il décrira les sources de données et les méthodes et donnera des orientations pratiques et des exemples chiffrés pour certains pays. La version finale du manuel devrait être prête à la fin de 2014 et les travaux futurs pourraient alors porter sur d'autres actifs non financiers.

Échange de données et de métadonnées statistiques

21. Un groupe de pilotage composé de représentants de la Banque centrale européenne, d'Eurostat et de l'OCDE met au point les définitions des structures de données qui sous-tendent l'échange de données sur la comptabilité nationale. Une version préliminaire des définitions a été mise au point en concertation avec le Groupe de travail intersecrétariats à la fin de 2012 et sera mise à l'essai tout au long du premier trimestre 2013, l'idée étant de généraliser l'utilisation de ces définitions en 2014. Le groupe de pilotage rend compte de ses travaux au Groupe de travail intersecrétariats et au Groupe consultatif afin de donner une place aux apports mondiaux.

C. Comptes sectoriels et bilans

22. L'Initiative du G-20 relative aux lacunes statistiques a donné lieu à un certain nombre de recommandations visant à remédier aux lacunes apparues pendant la crise financière mondiale de 2008. Ces recommandations ont été présentées dans le rapport du FMI et du secrétariat du Conseil de la stabilité financière intitulé « The financial crisis and information gap » disponible à l'adresse suivante : <http://www.imf.org/external/np/g20/pdf/102909.pdf>. La recommandation 15 a trait à l'élaboration d'une stratégie visant à promouvoir l'établissement et la diffusion de données relatives à l'approche patrimoniale, aux flux de fonds et aux données sectorielles de manière plus générale, en commençant par les économies du G-20.

23. L'objectif de la recommandation 15 est d'élargir la communication et la diffusion de données annuelles et trimestrielles détaillées relatives aux comptes sectoriels qui soient comparables au niveau international aussi bien pour les pays du G-20 que pour les pays développés n'appartenant pas au G-20. Pour cela, il faudra améliorer l'établissement des comptes sectoriels en ce qui concerne le niveau de détail (détails par sous-secteurs et par actifs), combler les lacunes existant dans les données et ventiler les actifs et les flux financiers selon leur origine et leur destination.

24. Une étape importante dans la mise en œuvre de la recommandation 15 a été franchie avec l'établissement de modèles pour un ensemble minimal de

comptes sectoriels et de bilans comparables sur le plan international. Ces modèles définissent la portée que doivent avoir les comptes sectoriels et les bilans de façon à appuyer les mesures coordonnées prises au niveau international pour produire et diffuser des statistiques comparables au plan international. La dernière main y a été mise en mai 2012 et ils sont disponibles sur le site Web du FMI (<http://www.imf.org/external/np/sta/templates/sectacct/index.htm>) et sur les pages Web de la Division de statistique consacrées à la mise en œuvre du SCN (<http://unstats.un.org/unsd/nationalaccount/imp.asp>).

25. Les modèles ont été mis au point dans le cadre d'une collaboration internationale axée sur l'établissement de comptes sectoriels et ont été élaborés et approuvés par les membres du Groupe de travail sur les comptes sectoriels. Créé sous l'égide du Groupe interinstitutions sur les statistiques économiques et financières, ce groupe est présidé par le FMI et comprend des représentants de la Banque des règlements internationaux, de la Banque centrale européenne, d'Eurostat, de l'OCDE et de l'ONU.

26. Pour faciliter l'établissement des comptes sectoriels et des bilans, le FMI a organisé une série de séminaires à l'intention de ses pays membres et a lancé des programmes d'assistance technique dans certains pays. De plus, à l'initiative du Groupe interinstitutions, les données sur les comptes sectoriels des pays du G-20, qui proviennent principalement de l'OCDE, d'Eurostat et de la CEE, peuvent être consultées sur le site Web consacré aux principaux indicateurs mondiaux (<http://www.principalglobalindicators.org/default.aspx>).

D. Questions nouvelles

Sous-secteurs institutionnels et délimitation entre les sièges sociaux, les sociétés holding et les entités à vocation spéciale

27. Les pays ont indiqué avoir du mal à distinguer clairement les sous-secteurs les plus détaillés du secteur des sociétés financières (et donc à fournir des données les concernant) et à comprendre la classification établie entre sièges sociaux, sociétés holding et entités à vocation spéciale lorsqu'ils tentaient d'appliquer les recommandations relatives au SCN 2008. Ce point a été évoqué à plusieurs réunions tenues au niveau de l'Union européenne et de l'OCDE. Le Groupe de travail intersecrétariats estime lui aussi qu'une typologie et une classification des entités à vocation spéciale seraient des plus utiles et aideraient à mieux comprendre le SCN 2008. La CEE, Eurostat et l'OCDE ont donc chargé une équipe spéciale d'élaborer des lignes directrices relatives à la classification des sièges sociaux, des sociétés holding et des entités à vocation spéciale. Les pays semblent comprendre de la même façon les principales questions conceptuelles en jeu. Il semble donc faisable que l'équipe spéciale puisse formuler des orientations, principalement sur les aspects pratiques, au cours du premier semestre 2013. Ses orientations et recommandations seront soumises au Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale, qui les examinera à sa réunion de 2013.

Droits à pension

28. L'OCDE organisera un atelier en étroite coopération avec le Bureau de statistique australien afin de déterminer les éléments types dont on a besoin pour mesurer les droits à pension au titre de régimes liés à l'emploi et de régimes de

sécurité sociale et en rendre compte au plan international (terminologie, notions et définitions communes). L'atelier portera sur la séquence complète des comptes du SCN et sur le tableau supplémentaire, y compris sur la mesure des droits à pension qui ne sont pas pris en compte en tant que tels dans le système de base. La première réunion devrait avoir lieu en Australie en avril 2013.

Traitement des frais d'assurance et de fret dans le SCN 2008

29. En ce qui concerne le traitement du commerce international de marchandises, le SCN 2008 et le BPM6 ne traitent pas les frais d'assurance et de fret de la même façon. Les deux manuels recommandent d'évaluer les exportations franco à bord (FOB). Il semble que le SCN 2008 n'ait pas fait complètement coïncider les principes de l'évaluation des exportations selon la méthode FOB avec le principe de l'évaluation de la production aux prix de base. Le SCN 2008 explique le traitement des frais d'assurance et de fret associés aux importations et l'évaluation des importations franco à bord de manière plus détaillée que le SCN 1993. Toutefois, la recommandation du SCN 2008 selon laquelle la question de savoir si la valeur des biens couvre le coût du transport ou non est fonction du fait que le transport incombe à l'exportateur ou à l'importateur (par. 14.68) ne cadre pas avec l'évaluation des exportations franco à bord. Il importe de préciser le traitement des frais d'assurance et de fret, l'évaluation de la production aux prix de base et l'évaluation FOB des exportations dans le SCN 2008. La question sera examinée par le Groupe consultatif d'experts à sa prochaine réunion en 2013.

E. Manuels et guides

30. La section ci-après fait le point des progrès accomplis en ce qui concerne l'établissement de manuels, de guides pratiques et de notes d'orientation, initiative lancée par le Groupe de travail intersecrétariats afin de renforcer les capacités nationales nécessaires à l'établissement des comptes nationaux et des statistiques connexes, conformément au programme de mise en œuvre du SCN 2008. La liste comprend trois catégories, à savoir les publications qui sont parues, celles qui sont en cours d'établissement et celles qu'il est prévu d'établir.

- a) Publications déjà parues :
 - i) *Guide on the Impact of Globalization on National Accounts* (CEE);
 - ii) *Guidelines on Integrated Economic Statistics* (Division de statistique);
 - iii) Version russe du SCN 2008;
 - iv) *Technical Compilation Guide on Pensions in National Accounts* (Eurostat et Banque centrale européenne) ;
 - v) *Essential SNA: Building the Basics*, édition 2012 (Eurostat);
- b) Publications en cours d'établissement :
 - i) *2008 SNA – Concepts in Brief* (Banque mondiale);
 - ii) *2008 SNA – Compilation in Brief* (Banque mondiale);
 - iii) *Handbook on Financial Production, Flows and Stocks in the SNA* (ONU et Banque centrale européenne);

-
- iv) *Glossary on Rapid Estimates* (Eurostat);
 - v) *Handbook on Rapid Estimates* (Eurostat et ONU);
 - vi) *Handbook on Composite Indicators* (Eurostat et ONU);
 - vii) *Handbook on Tendency Surveys* (ONU);
 - viii) Version chinoise du SCN 2008 (une version préliminaire est disponible sur le site Web du Groupe de travail intersecrétariats);
 - ix) Version française du SCN 2008 (une version préliminaire est disponible sur le site Web du Groupe de travail intersecrétariats) ;
 - x) Version arabe du SCN 2008 (une version préliminaire est disponible sur le site Web du Groupe de travail intersecrétariats) ;
 - xi) *Methodological Guide for Developing Producer Price Indices for Services* (révision) (OCDE et Eurostat);
 - xii) *Guide on global production* (CEE);
 - xiii) *Handbook on quarterly national accounts* (Eurostat);
 - xiv) *Government Finance Statistics Manual 2001* (mise à jour) (FMI);
 - c) Publications qu'il est prévu d'établir :
 - i) *Handbook on input-output compilation* (ONU);
 - ii) *Guidelines on Statistical Business Registers* (CEE);
 - iii) *Monetary and Financial Statistics Manual and Compilation Guide* (révision) (FMI);
 - iv) *Handbook on quarterly national accounts* (FMI);
 - v) Version espagnole du SCN 2008 (une version préliminaire est disponible sur le site Web de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes);
 - vi) *Revised Handbook on Prices and Volumes* (Eurostat);
 - vii) *Compilation Guide on Goods for Processing* (Eurostat);
 - viii) *Compilation Guide on Research and Development* (Eurostat);
 - ix) *Statistical guide for the short-term indicator data template and metadata structure.*

IV. Activités des membres du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale et des commissions régionales

A. Activités des membres du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale

Eurostat

31. Dans l'Union européenne, le SCN 2008 sera mis en œuvre sous la forme d'une révision du Système européen des comptes (SEC), qui est la version européenne du SCN. Les États membres de l'Union européenne commenceront à appliquer la nouvelle méthodologie et à mettre en œuvre le programme de transmission des données en septembre 2014. Cela sera largement facilité par des travaux préparatoires et des débats sur des sujets précis, ainsi que par l'élaboration de directives dans le cadre de groupes de travail et de groupes d'experts de l'Union européenne.

32. Outre les activités susmentionnées, Eurostat a créé deux équipes spéciales, l'une étant chargée d'examiner la question des marchandises destinées à être transformées, des prix et des volumes, et l'autre la question des données consolidées par rapport aux données non consolidées. Les rapports de ces équipes devraient être disponibles en 2013.

33. Eurostat a également lancé un programme de formation en 2012-2013, qui est ouvert aux pays n'appartenant pas à l'Union européenne et qui porte principalement sur les sujets suivants : pensions, assurance, SIFIM, marchandises destinées à être transformées, recherche-développement et comptes des administrations publiques.

Fonds monétaire international

34. Le Département des statistiques du FMI aide les pays membres à se doter des capacités nécessaires pour établir et diffuser des statistiques sur les comptes nationaux. Il propose une assistance technique et organise des séances de formation sur les méthodes et pratiques d'établissement de statistiques relatives aux comptes nationaux destinées aux représentants des instituts de statistique et d'autres organismes produisant des statistiques.

35. Les activités d'assistance technique du FMI relatives à la comptabilité nationale sont conçues sous forme de projets à moyen terme comportant des objectifs généraux, des réalisations et des produits ainsi que des dates de mise en œuvre. Le siège du FMI établit la stratégie relative à cette assistance et planifie les activités de façon générale; il contrôle la qualité de l'assistance technique apportée par ses huit centres régionaux (4 en Afrique, 1 au Moyen-Orient, 1 en Amérique centrale, 1 dans la région des Caraïbes et 1 dans la région du Pacifique). Les projets sont généralement exécutés dans le cadre de missions de courte durée menées par du personnel du FMI et des experts extérieurs. Pendant l'année budgétaire qui se terminera en avril 2013, le FMI mènera quelque 350 missions d'assistance technique sur les statistiques relatives aux comptes nationaux et aux prix dans plus d'une centaine de pays membres. Il a détaché à long terme 11 spécialistes de la comptabilité nationale : 8 sont en poste dans les centres régionaux et 3 en Europe orientale. En outre, plus de 70 experts des statistiques de la comptabilité nationale et des prix participent activement à des missions de courte durée.

36. Le FMI finance les projets d'assistance technique sur les comptes nationaux au moyen de ses propres ressources, mais aussi au moyen de fonds fiduciaires spécialisés alimentés par des donateurs. Il mène actuellement quatre grands programmes sur les comptes nationaux qui sont financés par des fonds fiduciaires spécialisés : a) un projet triennal d'assistance technique (2011-2014) qui est financé par le Gouvernement japonais et qui vise à faciliter la mise en œuvre du SCN et du Programme de comparaison internationale dans 12 pays de la région Asie-Pacifique; b) une initiative quinquennale qui est financée par le Ministère britannique du développement international en vue du renforcement de la diffusion des données dans les pays africains anglophones et qui appuie l'établissement de comptes nationaux trimestriels et annuels dans certains pays pendant la période 2010-2015; c) un projet triennal d'assistance technique (2012-2015) qui est financé par le Gouvernement japonais et qui vise à faciliter l'établissement et la diffusion de statistiques sur les comptes nationaux et les prix dans neuf pays d'Europe orientale; d) un module statistique dans le cadre d'un projet quinquennal d'assistance technique multidonateurs consacré à la gestion de la richesse des ressources naturelles, qui vise à améliorer la comptabilisation des ressources naturelles dans les statistiques relatives aux comptes nationaux.

37. Le FMI propose également une formation à la comptabilité nationale par l'intermédiaire de son Institut de renforcement des capacités au siège et par l'intermédiaire de ses centres de formation régionaux; il organise aussi des ateliers de formation spécialisée financés au moyen des fonds fiduciaires spécialisés. Il aide également des organisations internationales et régionales à organiser des programmes de formation. Il propose actuellement des cours sur le SCN 2008, les comptes sectoriels et les bilans, l'établissement de comptes nationaux trimestriels et les liens entre les comptes macroéconomiques. Pendant l'année budgétaire en cours, le FMI organisera : a) deux cours régionaux sur le SCN 2008, un en Europe et un en Afrique (en collaboration avec l'Institut de gestion macroéconomique et financière pour l'Afrique orientale et australe); b) deux cours sur les comptes sectoriels et les bilans (Asie et Europe); c) un cours sur les comptes nationaux trimestriels (Afrique). Il est également prévu d'organiser 12 ateliers de formation sur les problèmes posés par l'établissement de statistiques sur les comptes nationaux et les prix qui seraient financés au moyen des fonds fiduciaires spécialisés; 2 de ces ateliers se tiendraient en Afrique, 4 en Asie et 6 en Europe.

Organisation de coopération et de développement économiques

38. Outre l'organisation et la coorganisation de diverses équipes spéciales et de divers ateliers, l'OCDE consacre tous les ans un atelier à la mise en œuvre du SCN 2008 dans le cadre de la réunion conjointe de son Groupe de travail sur les statistiques financières et de son Groupe de travail sur la comptabilité nationale. La réunion de 2012 s'est tenue à Paris le 3 octobre et a été consacrée pour l'essentiel à la question des sociétés holding, des sièges sociaux et des entités à vocation spéciale, à la mesure des produits financiers dérivés et à la mesure des services d'intermédiation financière indirectement mesurés. Le Groupe de travail sur la comptabilité nationale a également examiné les problèmes que soulevait la mise en œuvre du SCN 2008, telle que la mesure de la production mondiale et celle des actifs non financiers.

39. En 2012, l'OCDE a également lancé deux enquêtes parmi ses pays membres, l'une sur la mesure des produits financiers dérivés et l'autre sur l'enregistrement et

la mesure des produits de la propriété intellectuelle. Elle a établi une synthèse des résultats des deux enquêtes, de même qu'une synthèse des résultats d'une autre enquête qu'elle avait consacrée à l'économie non observée.

Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies

40. Dans le prolongement de la série de séminaires organisés en 2010 et en 2011 en collaboration avec les commissions régionales aux fins de l'établissement de programmes de mise en œuvre du SCN 2008 au niveau régional, la Division de statistique a lancé une nouvelle série de séminaires en 2012, à la demande de plusieurs pays qui souhaitaient qu'elle les aide à formuler leur plan de mise en œuvre. Dans le cadre de ces séminaires, quelques pays ont été retenus pour montrer la voie à suivre dans leur sous-région. Des séminaires sont ensuite organisés à l'échelon des sous-régions en collaboration avec les commissions régionales et les organismes sous-régionaux compétents. Il s'agit par là de faciliter l'établissement d'une stratégie et d'un programme de mise en œuvre du SCN et d'établissement des statistiques socioéconomiques sous-jacentes au niveau national afin de renforcer les systèmes nationaux de statistiques et d'améliorer ainsi la prise de décisions.

41. Le premier séminaire de la série s'est déroulé à Pretoria (Afrique du Sud) du 15 au 19 octobre 2012 et était destiné aux pays d'Afrique australe. Les pays se sont engagés à mettre au point des programmes nationaux en vue de la mise en œuvre échelonnée du SCN 2008 à partir de 2014 et les mesures qu'ils prendront seront coordonnées par les bureaux de statistique nationaux et d'autres parties prenantes du système de statistique national. Une fois approuvé, un aperçu de la stratégie servira de base à l'établissement du programme de mise en œuvre et couvrira aussi bien les éléments statistiques que les éléments institutionnels de façon à améliorer la portée, le niveau de détail et la qualité des comptes nationaux.

42. Le renouvellement de l'accent donné à l'approche sous-régionale par la Division de statistique, la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement, en collaboration avec les organismes sous-régionaux compétents, est prometteur, mais exigera peut-être une intensification des interventions menées par les organisations internationales et régionales dans les pays. Au moment de l'établissement du présent rapport, il était envisagé d'organiser des séminaires dans d'autres sous-régions, telles que celle des pays de la Communauté des Caraïbes, l'Amérique latine et l'Afrique du Nord.

43. En collaboration avec l'Organisation de coopération économique, la Division de statistique a également organisé un atelier de formation sur le SCN 2008 et son application, qui s'est tenu à Téhéran du 14 au 17 octobre 2012. Elle a dépêché un expert dans le cadre d'un atelier de formation avancée sur le SCN 2008 organisé par l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique à Incheon (République de Corée) du 11 au 15 septembre 2012 et a aidé la Banque de Corée et la CESAP à organiser un séminaire international sur les problèmes posés par la mise en œuvre du SCN 2008 dans la région de l'Asie et du Pacifique, qui a été accueilli à Séoul les 18 et 19 septembre 2012 par la Banque de Corée.

44. Pendant l'année écoulée, la Division de statistique et la Banque mondiale ont diffusé pour observations la deuxième ébauche de l'ouvrage intitulé *Handbook on Financial Production, Flows and Stocks in the System of National Accounts*. Les observations sont en cours d'incorporation à l'ouvrage et le manuel révisé sera examiné par un groupe de travail en février 2013. La version finale devrait être prête

en 2013. Le manuel a pour objectif de fournir des orientations sur les problèmes d'établissement de statistiques relatifs au secteur des sociétés financières et aux liens existant entre ce secteur et d'autres secteurs institutionnels.

45. En 2012, la Division de statistique a consulté les utilisateurs concernant l'établissement d'un manuel sur l'établissement de tableaux entrées-sorties. Ce manuel devrait être élaboré en 2013. Par ailleurs, dans le cadre du programme de la Division et d'Eurostat sur les indicateurs économiques à court terme, la Division met au point des lignes directrices concernant un modèle de données pour les indicateurs économiques à court terme et participe à l'élaboration des manuels sur les estimations rapides, les indicateurs composites et les enquêtes de conjoncture, sous la direction d'autres organismes ou pays. Ces manuels devraient être prêts en 2013.

Banque mondiale

46. La Banque mondiale continue d'appuyer la mise en œuvre du SCN 2008 dans le cadre d'activités qui s'inscrivent dans son programme de travail ordinaire relatif au renforcement des capacités statistiques, notamment dans les pays en développement, et de travaux liés au Programme de comparaison internationale.

47. Le Bureau mondial du Programme de comparaison internationale apporte son concours aux organismes régionaux de coordination et fournit une assistance technique aux pays concernant les activités relatives à l'établissement de comptes nationaux. Bien que le cycle 2011 du Programme de comparaison internationale soit fondé sur le SCN 1993, l'assistance technique fournie aux pays pour les aider à rendre leur comptabilité nationale conforme aux normes internationales et à améliorer leurs estimations des éléments de dépense du PIB contribue à la mise en œuvre du SCN 2008. Le Programme de comparaison internationale fournit également des orientations sur les questions de prix dans des domaines tels que les logements occupés par leur propriétaire, la mesure de la production des administrations publiques et des services non marchands, et la formation brute de capital fixe.

48. Avec l'aide de donateurs clefs, la Banque mondiale s'attache à continuer d'intensifier son soutien aux pays en développement. Elle dispose de mécanismes de financement tels que le Fonds d'affectation spéciale pour le renforcement des capacités statistiques, le Fonds catalytique du Statistics for Results Facility, le Fonds d'affectation spéciale multidonateurs à l'appui du renforcement des capacités statistiques dans les pays d'Europe orientale et de la Communauté d'États indépendants (ECASTAT) et le programme de prêts STATCAP. Les mécanismes de soutien de la Banque mondiale visent à renforcer d'une manière générale les systèmes statistiques des pays bénéficiaires, mais ils peuvent aussi servir à satisfaire des besoins particuliers dans le cadre de la mise en œuvre du SCN 2008. Le Fonds ECASTAT peut également faciliter des initiatives de formation régionale consacrées aux statistiques économiques, y compris les comptes nationaux.

49. Deux manuels complémentaires du SCN 2008, visant spécifiquement à aider les comptes nationaux des petits pays en développement paraîtront prochainement : l'un est intitulé *2008 SNA: Concepts in Brief* et l'autre, son guide d'application, *2008 SNA: Compilation in Brief*.

50. Des cours sur la comptabilité nationale, notamment sur le calcul du PIB, les tableaux des ressources et des emplois, les sources de données, l'exhaustivité des estimations relatives aux comptes nationaux et les estimations au-delà du PIB, telles que les comptes des secteurs institutionnels, sont proposés en ligne dans le cadre du système statistique virtuel et font partie d'une bibliothèque de téléapprentissage. Ils sont gratuits pour toutes les parties intéressées.

B. Activités des commissions régionales

51. Les commissions régionales ont continué de soutenir la mise en œuvre du SCN 2008 et d'autres normes internationales relatives aux statistiques économiques dans les pays de leurs régions respectives. Leurs activités sont coordonnées par les organes consultatifs régionaux créés à cette fin. L'élaboration de programmes de mise en œuvre du SCN 2008 et d'établissement des statistiques économiques connexes a considérablement progressé.

52. Les commissions régionales, en collaboration avec la Division de statistique, superviseront les progrès de la mise en œuvre du SCN 2008 et de l'établissement des statistiques connexes en fonction des délais et des mesures convenus pour concrétiser les objectifs statistiques et institutionnels aux fins de l'amélioration durable des programmes de statistiques économiques, tout en veillant au respect des meilleures pratiques en matière de statistiques officielles.

53. Les commissions régionales ont également participé à la mise au point de lignes directrices concernant l'établissement de statistiques, notamment en ce qui concerne les travaux sur la production mondiale facilités par la CEE et la formation sur l'établissement de statistiques de la comptabilité nationale organisée par l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique de la CESAP. On trouvera plus de renseignements sur les activités des commissions régionales dans un document d'information intitulé « Activities of the regional commission on national accounts and economic statistics ».

V. Communication des données de la comptabilité nationale

54. Comme demandé par la Commission de statistique, la Division de statistique évalue régulièrement la disponibilité et la couverture des chiffres officiels de la comptabilité nationale des États Membres et leur conformité conceptuelle avec les recommandations du SCN.

55. On trouvera ci-après une évaluation conforme aux recommandations du SCN 1993, établie sur la base des réponses fournies au Questionnaire de l'ONU sur la comptabilité nationale pour les cinq dernières années couvertes, c'est-à-dire de 2007 à 2011. Les données ont été communiquées soit directement à la Division, soit par l'intermédiaire de la CEE, de l'OCDE ou du secrétariat de la Communauté des Caraïbes.

56. Si l'on tient compte d'au moins une communication au cours des cinq dernières périodes couvertes (2007-2011), on constate que 94 % des États Membres (soit 182), dont tous les pays développés et 93 % des pays en développement, ont communiqué des données comptables nationales à la Division de statistique. Sur le plan régional, la proportion est de 97 % pour les pays d'Asie, d'Amérique latine et

des Caraïbes et quelque peu inférieure pour l'Afrique et l'Océanie (respectivement 89 % et 83 %).

57. L'analyse de ces données comptables nationales révèle que 81 % des États Membres avaient mis en œuvre le SCN 1993 au moment où ils ont répondu au Questionnaire de 2011. Presque tous les pays développés et les pays en transition ont communiqué leurs données selon la méthodologie du SCN 1993. En outre, 74 % des pays en développement en ont fait de même, contre 70 % pendant la période considérée dans le rapport antérieur. Plus précisément, 65 % des pays africains, 79 % des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, 82 % des pays asiatiques et 83 % des pays d'Océanie ont mis en œuvre le SCN 1993. Dans les petits États insulaires en développement, le taux de mise en œuvre du SCN 1993 a sensiblement progressé puisqu'il a atteint 71 %.

58. La couverture des données comptables nationales communiquées à la Division de statistique est évaluée à l'aune des comptes minimaux standard et des étapes prévues. La majorité des pays (58 %) ont fourni six tableaux ou plus pour les comptes minimaux et 44 % en ont fourni sept, ce qui signifie que 44 % des pays ont communiqué des données sur leur PIB par dépense et branche d'activité à prix courants et à prix constants, sur la production, la valeur ajoutée et la formation brute de capital par branche d'activité, sur les liens entre production, revenu, épargne et financement net, et sur au moins une partie de leurs comptes économiques intégrés pour l'ensemble de leur économie et le reste du monde. On enregistre la couverture la plus faible dans le cas des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, seuls 19 % des pays les moins avancés, 15 % des pays des Caraïbes et 10 % des petits États insulaires en développement ayant fourni sept tableaux pour les comptes minimaux standard.

59. L'étape 2 a été respectée par la grande majorité des pays développés, des pays en transition et des pays asiatiques en développement, par 76 % des pays d'Amérique latine et des Caraïbes et par 52 % des pays africains. L'étape 1 est atteinte lorsque des données concernant le PIB par dépense à prix courants ou constants et le revenu national brut sont fournies, et l'étape 2 lorsqu'au moins la valeur ajoutée par branche d'activité, le PIB par dépense à prix courants ou constants et le revenu national brut sont fournis.

VI. Questions soumises à la Commission pour examen

60. La Commission est invitée à :

- a) **Exprimer son avis sur les progrès accomplis dans le cadre du passage au SCN 2008;**
- b) **Exprimer son soutien à l'élaboration de lignes directrices concernant les notions et les recommandations du SCN 2008 et donner des directives à cet égard;**
- c) **Donner son avis sur les activités du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale et des commissions régionales;**
- d) **Faire part de son point de vue sur la communication des données de la comptabilité nationale.**